VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2014 Rapporteur : Monsieur Guillaume MENGUY

N° 5 DDU 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : $18/07/2014\,$
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition secteur de Kervalguen auprès des consorts Saliou

Dans le cadre du projet d'aménagement futur du secteur de Kervalguen, où la ville de Quimper est déjà propriétaire de 10 hectares, il convient de se porter acquéreur d'un ensemble de parcelles, pour partie bâties, appartenant aux consorts Saliou.

Il s'agit des parcelles cadastrées secteur IM n° 267, 269, 270, 271, 272, 273 et 274 d'une contenance totale de 7 154 m^2 sur lesquels se trouvent différents bâtiments dont un principal d'environ 500 m^2 .

Conformément à l'estimation de France domaine, un prix de 180 000 euros a été proposé aux propriétaires, qui l'ont accepté.

Par ailleurs, lors de l'aménagement de la future zone d'habitat, la ville, ou l'aménageur choisi par elle, devra amener les réseaux en limite de la propriété restant à appartenir à monsieur Saliou, cadastrée IM 268, et le portail situé à ce jour sur la parcelle IM 273 sera reposé en limite de propriété.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'acquisition des parcelles IM 267, et IM 269 à 274 aux conditions sus mentionnées ;
- 2- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET